



Déclaration d'appel
(Procédure sans représentation obligatoire)
(Articles 58 et 933 du code de procédure civile)

Votre identité (demandeur)

► **Si vous êtes une personne physique, remplissez les rubriques suivantes :**

Madame Monsieur

Votre nom de famille : _____

Votre nom d'usage (d'époux (se)) : _____

Vos prénoms : _____

Vos date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Votre nationalité : _____

Votre profession : _____

Votre adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Votre adresse électronique : _____@_____

Votre numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

► **Si vous êtes une personne morale, remplissez les rubriques suivantes :**

Forme de la société (SA, SARL, EURL, SCI, SCP...) : _____

Dénomination : _____

Représentée par : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Adresse électronique : _____@_____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro de télécopie : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Si vous êtes assisté(e) ou représenté(e), vous devez renseigner les rubriques ci-dessous.

Vous êtes : Assisté Représenté

Par : Maître

Votre consentement concernant la transmission par voie électronique des avis adressés par le greffe du tribunal

J'accepte que les avis utiles à la présente procédure me soient adressés par le greffe de la juridiction au moyen d'un courrier électronique à l'adresse suivante :

_____@_____

Je suis informé(e) que mon consentement peut être révoqué à tout moment.

Pour ce faire, il suffit de télécharger et imprimer le formulaire de « Révocation du consentement à la transmission par voie électronique des avis du greffe » disponible à la suite du formulaire « Consentement à la transmission par voie électronique des avis du greffe », lui-même accessible dans l'onglet droit et démarche formulaire pour les particuliers, action en justice (<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/>), ou de retirer ce formulaire au greffe de la juridiction que vous avez saisie, et de le faire parvenir à ce dernier une fois renseigné.

Article 748-8 du CPC : Par dérogation aux dispositions du présent titre, lorsqu'il est prévu qu'un avis est adressé par le greffe à une partie par tous moyens, il peut lui être envoyé au moyen d'un courrier électronique ou d'un message écrit, transmis, selon le cas, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone qu'elle a préalablement déclaré à cette fin à la juridiction.

Cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique ou du message écrit transmis au numéro de téléphone, pour les avis du greffe transmis dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : _____ Le | | | | | | | | | |

Signature

Second demandeur (si requête conjointe) :

ANNEXE : copie de la décision attaquée

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes.